

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identifiant du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Ultra Band-Lok

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/du mélange : Uniquement sur ordonnance

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire n'est disponible

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Reliance Orthodontic Products, Inc. 1540 West Thorndale Ave.
Itasca, IL 60143 États-Unis
630-773-4009, pendant les heures de bureau
www.relianceorthodontics.com

Représentant de la CE :

Emergo Europe, Prinsessgracht 20
2514 AP La Haye, Pays-Bas

Partenaire australien :

Emergo Australia, 201 Sussex St.
Darling Park, Tower II, Level 20
Sydney, NSW 2000 Australie

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC - Centre de communication d'urgence pour les matières dangereuses ouvert 24 heures sur 24
National : +1 800 424 9300 En dehors des États-Unis : 1-703-527-3887, appels en PCV acceptés

SECTION 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves/irritation des yeux, catégorie 2 H319
Sensibilisation de la peau, catégorie 1 H317

Texte intégral des mentions de danger H : voir section 16

Effets physico-chimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments de l'étiquette

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] Étiquetage supplémentaire à afficher Catégorie(s) supplémentaire(s) à afficher

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Avertissement

Ingrédients dangereux :

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle ; BisGMA

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) :

P261 - Éviter de respirer les vapeurs
P264 - Se laver soigneusement les mains après manipulation
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Ultra Band-Lok

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Se laver abondamment à l'eau et au savon
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P321 - Traitement spécifique (voir les mesures de premiers secours sur cette étiquette)
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, chez un entrepreneur agréé d'élimination des déchets dangereux ou dans un site de collecte, à l'exception des récipients vides et propres qui peuvent être éliminés comme déchets non dangereux, dans un point de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale, dans une installation d'élimination des déchets agréée..

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire n'est disponible

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identifiant du produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
BisGMA	(CAS-No.) 1565-94-2	10 - 30	Irritation cutanée. 2, H315 Irritation oculaire. 2, H319 Sens. cutanée. 1, H317
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	(CAS-No.) 868-77-9 (N°CE) 212-782-2 (N° d'index CE) 607-124-00-X	1 - 5	Irritation cutanée. 2, H315 Irritation oculaire. 2, H319 Sens. cutanée. 1, H317
Propriétaire	(CAS-No.) Propriétaire (N°CE) Propriétaire (N° d'index CE) Propriétaire	< 1	Liq. Flam. 2, H225 Toxicité aiguë. 4 (voie orale), H302 Toxicité aiguë. 3 (voie cutanée), H311 Corr. cutanée 1A, H314 Lésion ocul. 1, H318 STOT SE 3, H335

Limites de concentration spécifiques :

Nom	Identifiant du produit	Limites de concentration spécifiques
Propriétaire	(CAS-No.) Propriétaire (N°CE) Propriétaire (N° d'index CE) Propriétaire	(C >= 1) STOT SE 3, H335

Texte intégral des mentions de danger H : voir section 16

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Mesures de premiers secours après inhalation : Emmener la personne à l'air libre et faire qu'elle conserve une respiration confortable.
Mesures de premiers secours après un contact avec la peau : Laver abondamment la peau à l'eau Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
Mesures de premiers secours après un contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
Mesures de premiers secours après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que tardifs

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact avec les yeux : Irritation des yeux.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traiter de manière symptomatique.

Ultra Band-Lok

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830

SECTION 5 : Mesures de lutte contre les incendies

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des fumées toxiques peuvent être émises.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas tenter d'intervenir sans équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection intégrale.

SECTION 6 : Mesures contre les rejets accidentels

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs.

6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

Équipement de protection : Ne pas tenter d'intervenir sans équipement de protection approprié. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : « Contrôle de l'exposition/protection individuelle ».

6.2. Précautions environnementales

Éviter les rejets dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer mécaniquement le produit.

Autres informations : Éliminer les matériaux ou les résidus solides dans un site autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sûre : S'assurer d'une bonne ventilation du poste de travail. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Toujours se laver les mains après avoir manipulé le produit.

7.2. Conditions pour un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune information supplémentaire n'est disponible

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Propriétaire (Propriétaire)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	8,4 mg/m³ (Propriétaire ; UE ; limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h ; valeur limite d'exposition professionnelle indicative)
UE	IOELV TWA (ppm)	2 ppm (Propriétaire ; UE ; limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h ; valeur limite d'exposition professionnelle indicative)
UE	IOELV STEL (mg/m³)	12,6 mg/m³ (brevet ; UE ; valeur à court terme ; valeur limite indicative d'exposition professionnelle)
UE	IOELV STEL (ppm)	3 ppm (Propriétaire ; UE ; valeur à court terme ; valeur limite indicative d'exposition professionnelle)
Belgique	Valeur limite (mg/m³)	4,2 mg/m³ (triéthylamine ; Belgique ; limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h)
Belgique	Valeur limite (ppm)	1 ppm (triéthylamine ; Belgique ; limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h)
Belgique	Valeur à court terme (mg/m³)	12,6 mg/m³ (triéthylamine ; Belgique ; valeur à court terme)
Belgique	Valeur à court terme (ppm)	3 ppm (triéthylamine ; Belgique ; valeur à court terme)

Ultra Band-Lok

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830

Propriétaire (Propriétaire)		
France	VME (mg/m³)	4,2 mg/m³ (triéthylamine ; France ; limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h ; VRC : Valeur réglementaire contraignante)
France	VME (ppm)	1 ppm (triéthylamine ; France ; limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h ; VRC : Valeur réglementaire contraignante)
France	VLE (mg/m³)	12,6 mg/m³ (triéthylamine ; France ; valeur à court terme ; VRC : Valeur réglementaire contraignante)
France	VLE (ppm)	3 ppm (triéthylamine ; France ; valeur à court terme ; VRC : Valeur réglementaire contraignante)
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m³)	4,2 mg/m³ (Propriétaire ; Pays-Bas ; limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h ; valeur limite d'exposition professionnelle du public)
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (ppm)	1 ppm (Propriétaire ; Pays-Bas ; limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h ; valeur limite d'exposition professionnelle du public)
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m³)	12,6 mg/m³ (Propriétaire ; Pays-Bas ; valeur à court terme ; valeur limite d'exposition professionnelle publique)
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (ppm)	3 ppm (Propriétaire ; Pays-Bas ; valeur à court terme ; valeur limite d'exposition professionnelle du public)
Royaume-Uni	WEL TWA (mg/m³)	8 mg/m³ Propriétaire ; Royaume-Uni ; limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h ; limite d'exposition sur le lieu de travail (EH40/2005)
Royaume-Uni	WEL TWA (ppm)	2 ppm Propriétaire ; Royaume-Uni ; limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8 h ; limite d'exposition sur le lieu de travail (EH40/2005)
Royaume-Uni	VLE (mg/m³)	17 mg/m³ Propriétaire ; Royaume-Uni ; valeur à court terme ; limite d'exposition sur le lieu de travail (EH40/2005)
Royaume-Uni	VLE (ppm)	4 ppm Propriétaire ; Royaume-Uni ; valeur à court terme ; limite d'exposition sur le lieu de travail (EH40/2005)
ÉTATS-UNIS - ACGIH	Nom local	Propriétaire
ÉTATS-UNIS - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	0,5 ppm
ÉTATS-UNIS - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1 ppm
ÉTATS-UNIS - ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT irr ; déficience visuelle ; peau ; A4
ÉTATS-UNIS - OSHA	Nom local	Propriétaire
ÉTATS-UNIS - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	100 mg/m³
ÉTATS-UNIS - OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	25 ppm

8.2. Contrôle de l'exposition

Des contrôles techniques appropriés :

S'assurer d'une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains :

Gants de protection

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Éviter les rejets dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Solide

Ultra Band-Lok

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830

Apparence	: Pâte de résine visqueuse.
Couleur	: Paille / Bleu foncé.
Odeur	: Acrylique.
Seuil olfactif	: Pas de données disponibles
pH	: Pas de données disponibles
Taux d'évaporation relatif (butylacétate=1)	: Pas de données disponibles
Point de fusion	: Pas de données disponibles
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Pas de données disponibles
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable.
Pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Pas de données disponibles
Densité relative	: Non applicable
Solubilité	: Pas de données disponibles
Log Pow	: Pas de données disponibles
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamisme	: Pas de données disponibles
Propriétés explosives	: Pas de données disponibles
Propriétés oxydantes	: Pas de données disponibles
Limites d'explosibilité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire n'est disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune information supplémentaire n'est disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne doivent pas être produits.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (par voie orale)	: Non classifié
Toxicité aiguë (par voie cutanée)	: Non classifié
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classifié

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)	
DL50 orale rat	5 564 mg/kg de poids corporel (rat ; valeur expérimentale)
DL50 cutanée, lapin	> 5 000 mg/kg de poids corporel (lapin ; valeur expérimentale)
Propriétaire (Propriétaire)	
DL50 orale rat	> 460 mg/kg (Rat ; équivalent ou similaire à OCDE 401 ; valeur expérimentale ; 730 mg/kg de poids corporel ; rat)
DL50 cutanée, lapin	416 mg/kg (Lapin ; valeur expérimentale ; équivalent ou similaire à OCDE 402 ; 580 mg/kg de poids corporel ; lapin)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4,2 mg/l/4h (Rat)
Corrosion/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.

Ultra Band-Lok

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830

Lésions oculaires graves/irritation	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité des cellules germinales	: Non classifié
Cancérogénicité	: Non classifié
Toxicité pour la reproduction	: Non classifié
STOT - exposition unique	: Non classifié
Exposition répétée STOT	: Non classifié
Danger en cas d'aspiration	: Non classifié

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - généralités	: Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ni comme ayant des effets néfastes à long terme sur l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classifié
Toxicité aquatique chronique	: Non classifié

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)	
CL50 poisson 1	227 mg/l (CL50 ; 96 h)
CE50 Daphnia 1	171 mg/l (CSEO ; OCDE 202 : Daphnia sp. Test d'immobilisation aiguë ; 48 h ; Daphnia magna ; système statique ; eau douce ; valeur expérimentale)
CE50 Daphnia 2	380 mg/l (CE50 ; OCDE 202 : Daphnia sp. Test d'immobilisation aiguë ; 48 h ; Daphnia magna ; système statique ; eau douce ; valeur expérimentale)
Seuil limite algues 1	836 mg/l (CEr50 ; OCDE 201 : Algue, test d'inhibition de la croissance ; 72 h ; Pseudokirchneriella subcapitata ; système statique ; eau douce ; valeur expérimentale)
Seuil limite algues 2	345 mg/l (CEb50 ; OCDE 201 : Algue, test d'inhibition de la croissance ; 72 h ; Pseudokirchneriella subcapitata ; système statique ; eau douce ; valeur expérimentale)
Propriétaire (Propriétaire)	
CE50 Daphnia 2	17 mg/l (CL50 ; ASTM ; 48 h ; Ceriodaphnia dubia ; système semi-statique ; eau douce ; valeur expérimentale)

12.2. Persistance et dégradabilité

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradabilité dans le sol : Pas de données disponibles. Adsorbe dans le sol.
Propriétaire (Propriétaire)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Faible potentiel d'adsorption dans le sol. Photodégradation dans l'air.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	< 0,001 g de substance O ₂ /g
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,02 g O ₂ /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)	
BCF poisson 1	1,3 - 1,5 (BCF)
Log Pow	-0,55 - 0,49 (0,42 ; valeur expérimentale ; OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Méthode du flacon à agitation ; 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (BCF < 500).
Propriétaire (Propriétaire)	
BCF poisson 1	< 0,5 (BCF ; OCDE 305 : Bioconcentration : Test de poissons en flux continu ; 42 jours ; Cyprinus carpio ; eau douce)
Log Pow	1,45 (Valeur expérimentale ; Autres)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (BCF < 500).

12.4. Mobilité dans les sols

Propriétaire (Propriétaire)	
Tension de surface	0,021 N/m (20 °C)
Log Koc	log Koc, Autres ; 2,56 ; Valeur calculée

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire n'est disponible

Ultra Band-Lok

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire n'est disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/le conteneur conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

SECTION 14 : Informations sur les transports

Conformément à l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

Ultra Band-Lok

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830

14.2. Nom d'expédition correct de l'ONU

Nom d'expédition correct (ADR)	: Non applicable
Nom d'expédition correct (IMDG)	: Non applicable
Nom d'expédition correct (IATA)	: Non applicable
Nom d'expédition correct (ADN)	: Non applicable
Nom d'expédition correct (RID)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: Non applicable
---	------------------

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non applicable
--	------------------

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non applicable
--	------------------

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non applicable
---	------------------

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: Non applicable
---	------------------

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Aucune information complémentaire disponible

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

- Transport terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport fluvial

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

15.1.1. Règlements de l'UE

Ne contient aucune substance REACH avec des restrictions de l'annexe XVII

Ne contient aucune substance figurant sur la liste candidate de REACH

Ne contient aucune substance de l'annexe XIV de REACH

Ultra Band-Lok

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement, le règlement (UE) 2015/830

15.1.2. Réglementations nationales

Allemagne

Référence de l'annexe VwVwS : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, danger grave pour les eaux (Classification selon VwVwS, annexe 4)

12e ordonnance d'application de la loi fédérale sur la lutte contre les nuisances - 12.BImSchV : N'est pas l'objet du 12. BImSchV (Ordonnance sur les incidents dangereux)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est répertorié

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est répertorié

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen - Borstvoeding : Aucun des composants n'est répertorié

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen - Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est répertorié

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen - Ontwikkeling : Aucun des composants n'est répertorié

Danemark

Recommandations Règlement danois : Les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à utiliser le produit
Les femmes enceintes/allaitantes qui travaillent avec le produit ne doivent pas être en contact direct avec le produit

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des déclarations H et EUH :

Toxicité aiguë. 3 (cutanée)	Toxicité aiguë (cutanée), catégorie 3
Toxicité aiguë. 4 (orale)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4
Lésion ocul. 1	Lésions oculaires graves/irritation des yeux, catégorie 1
Irritation oculaire. 2	Lésions oculaires graves/irritation des yeux, catégorie 2
Liq. Flam. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Corr. cutanée 1A	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 1A
Irritation cutanée. 2	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
Sens. cutanée. 1	Sensibilisation de la peau, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H225	Liquide et vapeur très inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact avec la peau.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

FDS UE (REACH Annexe II)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit aux seules fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elle ne doit donc pas être interprétée comme une garantie d'une quelconque propriété spécifique du produit.